

Le présent Registre destiné aux ACTES DE NAISSANCES, dans la commune d' *Echinghen* arrondissement de Boulogne, pour l'année mil huit cent soixante-onze, lequel contient *quatre* feuillets, a été coté par premier et dernier, et paraphé sur chaque feuillet, par nous Président du Tribunal de première instance, conformément à l'article 41 du Code civil.



Fait à Boulogne, au Palais-de-Justice, le *seize* Décembre mil huit cent soixante-dix.

D. Lefebvre

Sp. 1^{er}
Secrétaire
Théophile Emmanuel
Clément
Légitimé

L'an mil huit cent soixante onze le deux
 Juin, à dix heures du matin, devant nous
Théophile Emmanuel Officier de l'état civil
 de la Commune d' *Echinghen*, Canton de Boulogne
 (Nord), arrondissement de Boulogne, département
 du Pas de Calais, a comparu *Théophile Emmanuel*
Clément, âgé de trente-deux ans, instituteur,
 domicilié en cette Commune, lequel nous a
 présenté son enfant de sexe masculin qu'il a
 déclaré être né le huit mil deux cent dix-neuf
 Paris, âgé de cinquante-sept ans, instituteur, sur son
 mariage de *Théophile Emmanuel* aujourd'hui
 à deux heures du matin, et de *Marie*
Tourcroix, âgé de vingt-trois ans, sans profession,
 domiciliée en cette Commune, sur lesquels lequel et
 à été donné les prénoms de *Théophile Emmanuel*
Clément. Lesdites présentations et déclarations ont été faites
 en présence de *Honoré Pasteur*, âgé de quarante-huit ans
 instituteur, et de *Marie Tourcroix*, âgé de trente ans,
 institutrice, tous deux domiciliés à *Echinghen*, a été
 le comparant et témoin signé avec nous le présent
 acte après lecture.

Théophile Emmanuel
Tourcroix